



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 13 MAI 2024**

**Date de convocation : 03/05/2024**

**Date d'affichage : 03/05/2024**

## Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai, à vingt heures trente,  
Présents : 8 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoirs : 2 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 10 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert

**Etaient excusés** : Mme GALET Florence (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. DRUGEON Francis), M. SERVANT Dimitri, M. DELETANG Grégory

**Etaient absentes** : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GUIGNARD Paul ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 02 avril 2024. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEPILLIEZ Philippe a été élu secrétaire de séance.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **DCM 2024-05-030**

*5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées*

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024.

### **DCM 2024-05-031**

*7.5. Finances - Subventions*

**Attribution d'une subvention à l'association Les Bateliers des Vents d'Galerie**

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'association Les Bateliers des Vents d'Galerie, présidée par Monsieur THIRY Jacky, sollicitant auprès de la municipalité une subvention afin de financer en partie son projet de construction d'une toue sablière.

Afin de soutenir ladite association dans l'avancement de son projet, le Maire propose de lui verser une subvention d'un montant de 17 000 € qui sera versée comme suit :

- Une avance de 10 000 € immédiatement
- Le solde de 7 000 € lors de la mise à l'eau de la toue

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de verser à l'association Les Bateliers des Vents d'Galerie une subvention d'un montant de 17 000 €
- **PRÉCISE** que la subvention sera versée en deux fois, soit 10 000 € immédiatement et 7 000 € lors de mise à l'eau de la toue
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024

#### **DCM 2024-05-032**

##### *7.1. Finances - Décisions budgétaires*

#### **Décision modificative n° 1/2024 - Virement de crédits n° 1**

Afin de permettre le versement d'une subvention de 17 000 € à l'association Les Bateliers des Vents d'Galerie dans le cadre de son projet de construction d'une toue sablière, il convient de procéder à un virement de crédits.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PROCÈDE** au virement de crédits suivant :

- . Diminution des crédits inscrits à l'article D-2031 - opération 331 (Eglise) ..... - 17 000 €
- . Augmentation des crédits inscrits à l'article R 20421 ..... + 17 000 €

#### **DCM 2024-05-033**

##### *7.5. Finances - subventions*

#### **Attribution d'une subvention à l'association Les Petites Mains**

Afin de soutenir et d'encourager l'association Les Petites Mains, présidée par Madame DEBIAIS Christelle, dans la conduite de ses projets, Monsieur le Maire propose de lui verser une subvention d'un montant de 500 euros (CINQ CENT EUROS).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour et 1 abstention),**

- **DÉCIDE** de verser à l'association Les Petites Mains une subvention d'un montant de 500 euros (CINQ CENT EUROS)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune bénéficie, depuis quelques années, de l'assistance juridique et des conseils de la société Groupe ELABOR, prestataire de services auprès des collectivités territoriales, pour la gestion spécialisée en aménagement des cimetières.

Il est précisé que le dernier contrat arrivé à échéance le 10 janvier 2024 a été signé pour une période de trois ans pour un coût total de 1 980 € TTC.

La première année de renouvellement à compter du 10 janvier 2024 a été accordée par le Groupe ELABOR à titre gracieux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** les termes du contrat d'assistance juridique et conseils proposé par la Société Groupe ELABOR
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget communal

### **RÉUNIONS DIVERSES**

► M. GUIGNARD donne le compte-rendu de plusieurs réunions :

- Groupe de travail de la CLI du CNPE de CHINON portant sur les futurs travaux de démantèlement
  - réunion du 9 avril avec les 8 citoyens vigilants volontaires et les services de la gendarmerie - création d'un groupe WhatsApp
  - Réunion du 17 avril pour la préparation d'Octobre Rose 2024. La date du 2 novembre proposée va probablement être rediscutée avec l'association Cher Dames de Loire ; une réflexion sera menée sur la nature de la manifestation qui pourra être organisée ; pour information, les élus sont invités à naviguer sur les Dragon Boat le samedi 25 mai à partir de 10 heures sur les rives du Cher
- M. de CHAMPS en profite pour souligner l'importance de communiquer sur les activités de l'association Cher Dames de Loire

### **CCTOVAL**

- M. GUIGNARD donne lecture de plusieurs réunions au sein de la CCTOVAL :
- Comité de Pilotage du fonds partenarial économie de proximité ; versement de subventions dont l'attribution d'une aide financière d'un montant de 3 000 euros à l'entreprise Le Petit Domaine situé à La Chapelle-sur-Loire
  - Conférence des Maires du 16 avril - point sur le plan mobilité (2026 - 2035) - création de pistes cyclables - sites de covoiturages - mise à disposition de véhicules sans permis ...

- Conseil Communautaire du 30 avril - création de 4 emplois permanents à temps complet (service RH - service eau/assainissement - Plan intercommunal de sauvegarde - Chef des systèmes d'information géographique)

### QUESTIONS DIVERSES

- ▶ réceptionnera les travaux d'aménagement de la classe le 15 mai
- ▶ est informé que les travaux de fiabilisation de la digue seront terminés le 9 juillet prochain
  
- ▶ Le Comité des Fêtes remercie vivement la commune pour son aide à l'organisation de la brocante du 12 mai (fauchage,...)

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 21H45.*

*Le secrétaire de séance,*

**Philippe LEPILLIEZ**



*Le Maire,*

**Paul GUIGNARD**

